



vice-rectorat
Mayotte

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



VICE RECTORAT DE MAYOTTE
B.P. 76
97600 MAMOUDZOU

**Adaptation scolaire et scolarisation des élèves
en situation de handicap (ASH)**

☎ 02 69 61 27 88

📠 02 69 61 27 92

ien.ash@ac-mayotte.fr

ENSEIGNANT EN SEGPA

CONTEXTE D'EXERCICE

Environnement/Spécificité/Contraintes

L'enseignant est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur adjoint chargé de SEGPA. Implantée au sein d'un collège, la SEGPA accueille des élèves en grande difficulté scolaire orientés par la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés (CDOEA) du second degré.

DESCRIPTIF DU POSTE

Missions

L'enseignant :

- assure une mission d'enseignement auprès des adolescents, en référence au socle commun de connaissance et de compétences dans la perspective du certificat de formation générale (CFG) ;
- participe aux temps de coordination et de synthèse animés par le directeur adjoint chargé de SEGPA.

PROFIL SOUHAITE

Diplômes et/ou certifications souhaitées

- enseignant titulaire d'un CAPPEI parcours « enseigner en SEGPA ».

Compétences attendues

- bonne connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves en grande difficulté ;
- aptitude au travail d'équipe et au partenariat ;
- mise en œuvre de situations d'apprentissage et d'adaptations pédagogiques en réponse aux élèves en grande difficulté scolaire

Expériences professionnelles souhaitées

Expérience d'enseignement auprès de publics relevant du CAPPEI « parcours enseigner en SEGPA ».

REMARQUES

Obligations réglementaires de service :

- 21 heures de face à face pédagogique, l'organisation du temps de travail relevant du chef d'établissement dans le respect des obligations réglementaires de service en vigueur ;
- 2 heures de coordination et de synthèse.